

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 500
Hôtel Ibis Marseille Aéroport, le 02, 03 et 04 février 2024

RESOLUTIONS

Document approuvé le 2 février 2024.

Classification du document : public

Réunion du vendredi 02 février 2024, 18h15-19h50

Présents :

BOISFARD Cyrilan - BOUVET Odile (visio) - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis (visio) – LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick – LARVOIRE Isabelle – MARAN Vincent – MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie (visio)- RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard (visio) – SERVAL Emmanuel

Excusés :- DRILLON Pierre – DUMAS Patrick – HEITZ Camille – LECORGUILLE Jo – VRIJENS Jo

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargée de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Aurélien LESCURE	Secrétaire de séance
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

1 – Points du Président :

Rencontre FFH, FFSA. Rencontres Aqualung, Scubapro, DAN (dossier one health). Label Engaged for Ocean. Congrès 75 ans UICN. AG électorale Cosmos. Commission CNOSF sports de nature. CNML et suivi du SNML. Direction des Sports et contrat délégation. Prestataire DSI.

Les rencontres sur le stand fédéral au salon de la plongée du 8 au 11 janvier 2024 :

* FFSA. Rencontre de notre équipe avec le Président FFSA, sa DTN et sa Médecin Fédérale. Un avenant à la convention avec FFSA est en cours concernant l'entrée de l'apnée et de la NAP.

* FFH, il est prévu de se revoir fin février. Notion de double licence gratuite (FFH) mais on bute sur l'aspect financier à cause des difficultés financières de la FFH depuis la Covid.

Discussion sur le Parasport avec ces deux fédérations. Il est acté que ce soit la FFESSM qui demande la délégation lors de la prochaine campagne (courant année 2025).

* Scubapro : point sur la convention et discussion sur l'avenir de la convention à partir de 2025.

* Aqualung : se recentre sur la plongée scaphandre, gérance redevenue française, désir de renouer avec la Fédération.

* Dan Europe. Rencontre avec le Président adjoint. Il a été décidé de représenter avec eux le dossier européen Erasmus + Sport « One Health underwater » associé avec une collaboration avec la fédération allemande VDST pour la partie organisation conférence Plongée, santé et bien-être au Parlement de Strasbourg. Une partie gestion statistique de questionnaire à grande échelle avec le DAN sur bien-être et plongée. Une partie étude physio avec marqueurs biologiques tests salivaires avec l'Université de Bruxelles et le DAN.

* Signature d'une convention pour le label Engaged for Ocean. Obtention du label pour le Championnat d'Eau Libre de NAP septembre 2024.

* UICN fêtait ses 75 ans les 13/14 novembre 2023. Présence de beaucoup de personnalités du Ministère de la Transition Écologique.

* AG COSMOS électorale le 19/12/23 : le Président rappelle l'importance d'y être. Le président s'est présenté comme titulaire et Alain Delmas comme suppléant au niveau du collège des Fédérations. Ils ont été élus tous les deux. CA le 31/1/24.

* CNOSEF, le 23/11/23. Intervention du Président sur la commission des sports de Nature.

* CNML réunion en novembre pour finalisation de la SNML. Retard secondaire de parution suite au remaniement ministériel de début janvier.

* Direction des Sports contrat délégation : en présentiel le 23 janvier 2024 (Président fédéral et DTN). Excellent accueil, la Directrice a salué les engagements forts actuels de la fédération.

Ont été abordés plusieurs sujets :

- Constat année 2023 : Situation politique et économique de la fédération redressée (maintien budget des CN en 2023 malgré les difficultés), point sur croissance des licences, évolution rajeunissement, la mise en œuvre du PSF, rayonnement fédération à l'international, résultats sportifs historiques.
- Périmètre futur de la délégation (dont para-plongée), question sur relations avec FFPSA.
- Gouvernance et fonctionnement démocratique (conformité des statuts à la loi du n° 2022-296 du 2 mars 2022, comité d'éthique et de déontologie et actions engagées, dysfonctionnements du COREG AURA, déclaration de situation patrimoniale et déclaration d'intérêts à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique).
- Lutte contre les violences dont le contrôle d'honorabilité. Lutte contre dopage, création du REX observatoire incidents-accidents.
- Protection de l'intégrité physique et morale des personnes (surveillance médicale réglementaire, coût de l'AFNOR et travaux de normalisation sur les services de plongée, décret hyperbare, encadrement des baptêmes de plongée).
- Emploi et formation (point sur la réinscription des diplômés au RNCP, recyclage, DES...).
- Aisance aquatique, difficultés avec le CIAA.
- Niveau de soutien de l'Etat dont effectif des cadres techniques d'état placés auprès de la fédération. « Nous payons les mauvais fruits du passé ».

* Prestataire DSI : Rappel de l'Audit de Joël Leuret qui nous conseillait de recruter un DSI une fois/semaine, lors de la restitution de son bilan début octobre. Un DSI pour management de la transition de notre SI et alignement des technologies de l'informatique à la stratégie de la Fédération. Recrutement d'un prestataire fin janvier réalisé au travers d'une Sté Référence DSI. Suivi d'un entretien avec le président, la direction, plusieurs membres du CDN et le candidat au poste de DSI : 40 ans d'expérience, un CV très intéressant, François JONCAS.

2 – Point financier par Valérie Félix et Emmanuel Serval :

Rapport intermédiaire du trésorier général et de la trésorière générale adjointe.

Quelques données encourageantes :

Nombre de brevets délivrés à fin janvier 2024 : 19 040 brevets soit +1 197 brevets (+6,7%)

Nombre de licences délivrées à fin janvier 2024 : 108 838 licences soit + 5 672 licences (+5,49%)

Quelques points de repère :

Nous devrions retrouver une réserve financière (placement) à hauteur de notre masse salariale chargée en fin d'exercice, soit pour boucler cette Olympiade.

Nous avons, comme prévu, reversé mi-janvier aux différents COREG les 1€ supplémentaire sur les licences adultes.

Les amortissements diminuants, nous avons engagé en ce début d'année la conduite du changement en matière informatique.

Nous avançons sur de nouveaux investissements d'avenir comme le carnet de plongée version mobile et le SUBAQUA numérique – chantiers en cours.

Le compromis de vente d'une partie des locaux non utilisé a été signé le mois dernier (270 000 € net), ce qui nous donnera un ballon d'oxygène complémentaire pour nos actions.

Zoom sur les immobilisations :

Immo incorporelles :

Prévision 2023 : 350 000€ - Réalisation 2023 : 304 055€

Prévision 2024 : 120 000€ - Réalisation fin janvier 2024 : 106 000€

Immo corporelles :

Prévision 2023 : 221 000€ - Réalisation 2023 : 201 676€

Prévision 2024 : 215 000€ - Réalisation fin janvier 2024 : 165 725€

A noter des mises à jour et évolutifs avec notre prestataire ZOL.

Budget des commissions 2024/2025 : (budget voté à l'AG de Bordeaux)

Pour rappel, le budget a été augmenté de 10% par rapport à l'exercice passé.

Apnée : 108 725€

Archéologie : 20 870€

Photo Vidéo : 56 566€

Biologie : 38 200€

Hockey Subaquatique : 182 371€

Juridique : 1 500€

Médicale : 5 200€

NAP : 233 930€

NEV : 37 700€

PSP : 42 980€

Orientation : 20 840€

Pêche Sous-Marine : 20 000€

Plongée Souterraine : 28 252€

Technique : 199 615€

Tir sur Cible : 18 127€

Soit un total des budgets des commissions de 1 079 876€. En sus, le budget communication pour les commissions s'élève quant à lui à 65 000€

Budget des missions 2024/2025 :

Missions 20 100€ ainsi détaillées :

Handisub : 4 600€

Jeunes : 8 500€

Santé : 2 000€

Randosub : 5 000€

Les budgets des commissions ajoutés à ceux des missions représentent 1 099 976€

3 – Point du Secrétaire Général :

Bilan licences et brevets à date : rappel des chiffres des licences et brevets évoqués juste avant par le trésorier.

Rappel des résultats des deux votes Balotilo qui ont été notifiés dans l'annexe supplémentaire du PV de CDN de décembre :

Saisine du conseil de discipline fédéral Burtheret / Martin, avec nomination d'un instructeur

21 votes exprimés sur 22

Résultat du vote : OUI à 100%

Trois nouveaux membres du conseil fédéral de discipline et d'appel

20 votes exprimés sur 22

Nombre de voix :

19 Eric Brunelle

18 Audrey Tralongo

18 Gilles Dufetel

4 – Débat sur la facturation future des brevets par le siège. Président et Secrétaire général :

Présentation des résultats d'un sondage clubs mené par le Grand Est :

*Je suis favorable à payer directement les brevets sur le site fédérale lors de la saisie : 42 réponses : 85,7% de oui et 14,3% de non.

*Je suis favorable à payer directement les licences sur le site fédérale lors de la saisie : 44 réponses : 81,8% de oui et 18,2% de non.

Une demande forte de pouvoir utiliser HelloAsso en payant par virement. A savoir qu'il reste 10% des clubs qui payent encore par chèque.

Le but du débat de ce jour est de savoir si on continue d'avancer ou pas sur ce dossier :

Possibilité d'une facturation par le siège national des brevets dans le but de soulager les Comités régionaux. C'est une demande forte des régions car c'est la partie « brevet » qui représente pour eux une grosse charge de travail. La facturation se ferait directement par le siège, l'encaissement aussi par le siège également, suivi de la réversion vers les OD qui seront donc préservées.

Nous ne parlons à ce niveau que des brevets. Pour les licences, nos statuts actuellement et depuis toujours ne le permettent pas.

Aspect service comptabilité auprès de la cheffe comptable Sandra. Nécessité d'embauche d'un salarié au moins à mi-temps pour pallier au traitement de l'augmentation du nombre de clients par rapport à aujourd'hui, 2500 versus 17. Plus de manipulations et de factures à traiter. Réorganisation nécessaire logistique du service comptabilité en termes de place, gestion et évolution du serveur dont la principale problématique est l'accès aux archivages des années antérieures. Autre contrainte évoquée, la dématérialisation obligatoire des factures d'ici 2026. Sandra veut anticiper et le faire pour 2025.

Il est évoqué de passer par Helloasso mais l'utilisation ne semblerait pas pertinente (problématique entre gestion commerciale et le décompte de la gestion du stock). A l'état actuel, ce n'est pas possible.

Aspect Système Informatique auprès de Théo : le temps de vérification des factures va augmenter et sera plus complexe pour gérer les erreurs informatiques et humaines en fin de mois. Revoir ainsi le système de synchronisation des données et des documents entre SAGE (compta) et le système informatique. Modifier les fiches des structures et les rapports des brevets dans le système informatique. Gestion des avoirs à l'échelle des clubs. Estimation de Théo du coût financier pour la mise en place de ce système : 10 000 à 13.000 € HT.

Ce dossier sera confié au DSI pour la pertinence de date de réalisation. Cela se fera au moment des futurs évolutions du SI (2025-2026).

Vote : Doit-on continuer de travailler sur ce dossier pour répondre à une demande des comités régionaux sur la facturation des brevets par le siège pour 2025-2026.

Résolution 24/002 :

Contre : 1 Abstention : 0

Vote : Adopté à la majorité

5 – Règlement médailles FFESSM :

Reporté au CDN de juin.

6 –Validation médailles 2ème session 2023. Directrice :

Bronze : sur 116 demandes reçues, 115 médailles de bronze accordées.

Argent : sur 38 demandes reçues, 38 médailles d'argent accordées.

Or : sur 7 demandes reçues, 7 médailles d'or accordées.

7 – Accès diplômes de cadres au niveau Boutique par les CTR directement :

Problème signalé par le président du comité régional Corse. Depuis 2019 les commandes de brevets CTR ne peuvent se passer que depuis l'espace « mon comité régional » et non par « ma commission ». Suite au CDN de juin, le secrétaire général s'est rapproché des Comités Régionaux pour faire un point et il s'avère qu'il n'a pas eu de réponse de certaines régions et pour d'autres, elles souhaitent garder la main. Il n'est pas possible d'avoir des solutions dissociées selon les COREG. Actuellement, la seule solution pratique est que la région donne son code au président de la CTR pour passer ce type de commande. Doit-on continuer de fonctionner de cette manière pour la commission technique ?

Revoir ce dossier dans un an, au moment des futurs évolutions du SI. Ce sujet n'est pas abandonné.

8 – Rando Sub suite mise en œuvre. Manu Serval :

- RANDOSUB, un nouveau souffle :
 - Une pratique sans licence et CACI en atelier découverte
 - Une formation graduée vers l'autonomie et/ou l'apnée
 - Des préconisations fédérales d'encadrement dès le E1
 - Une dynamique fédérale avec une campagne de communication et d'information + un concours de mini CLIP promotionnels RANDOSUB ouvert aux clubs et Sca.
 - Information à l'AG de Bordeaux décembre 2023
 - Mise en œuvre de l'onglet web randosub.ffessm.fr
 - Validation de la charte Point RANDOSUB février 2024
 - Communication fédérale pour développer le réseau des Points RANDOSUB à partir d'avril 2024 avec dotation cadeau comprenant :
 - *Un kit PMT + masque facial BEUCHAT (partenaire de l'opération),
 - *lot de 3 plaquettes plastifiées bio RANDOSUB,
 - *Le diplôme de Point RANDOSUB agréé.
 - Mise en ligne de l'outil d'auto-formation avril 2024 : (4 modules – durée 3 heures – avec QUIZZ – certifiant)
 - Campagne d'animation d'avril à juin 2024 : (réseaux sociaux, SUBAQUA, commissions fédérales et OD)
 - Concours de mini CLIP promotionnels de 45s en format vertical pour réseaux sociaux Instagram, TIC TOC et les « short » sur YOUTUBE et visualisation en ligne sur le site fédéral dédié à RANDOSUB
 - Remise des prix au salon de la plongée 2025
- Un onglet fédéral attractif sur www.ffessm.fr
- Un espace « pratiquer » :
 - Info générale sur RANDOSUB et CLIPS promotionnels
 - Lien cartographie des structures pratiquant RANDOSUB
 - Lien cartographie des sites RANDOSUB via CROMIS
 - Lien boutique fédérale Plaquettes bio RANDOSUB
- Un espace « animer » :
 - Parcours d'autoformation – certifiant
 - Hors-série SUBAQUA en PDF et préconisations fédérales
- Un espace « organiser » :
 - Charte Point RANDOSUB
 - Valise POINT RAND'EAU
 - Guide des réserves naturelles

Le Référent National du Label ECOSUB fait part de son intéressement pour cet outil d'auto-formation pour le label.

Cet outil devrait être fonctionnel au 1er avril 2024 mais la 1ère plateforme sera très basique. Elle évoluera par la suite. Rappel de l'objectif : démarrer la saison de la RANDOSUB au 1er avril 2024.

9 – Bilan réunion nationale référents SCA Jo Vrijens et Alain Delmas :

Étaient présents du siège à cette réunion du 20 janvier dernier : au niveau national Fred Di Méglio, Alain Delmas, Jo Vrijens, Valérie Félix et Emmanuel Serval. Sept régions représentées, constat suite à cette réunion, pas de référent SCA dans certaines régions.

Intervention du Président pour montrer et rappeler les avancées de l'olympiade et l'attachement de la fédération aux SCA qui apportent 21,5% des brevets fédéraux, suivi de la présentation du bilan chiffré des SCA par Alain Delmas. Jo Vrijens, quant à lui, a présenté certains produits fédéraux notamment les ATP car les SCA les utilisent assez peu comme le PE12, entre autres. Il y a aussi une demande de baisser l'âge pour accéder au Nitrox simple dès 12 ans. A voir avec la CTN.

Une demande forte pour dématérialiser l'agrément des SCA (NB : ce projet sera présenté au CDN demain plus en détail). Demande aussi de développer le sport santé dans les SCA. Requête pour que la fédération intervienne dans le but de réduire la TVA comme pour les activités équestres : Mais ni le contexte actuel, ni des arguments solides permettent à ce jour d'entamer une démarche de la sorte. La fédération est déjà intervenue auprès du COSMOS afin qu'ils interviennent auprès des ministères concernés au nom des activités de loisirs marchand, ce qui a été fait récemment. Aucune autre action n'est prévue pour l'instant car il faut mesurer les avantages et inconvénients mais la porte reste ouverte. Suivi d'un point sur les assurances : Lafont Assurances a pris contact auprès des structures de métropole. pour gérer la transition vers les nouveaux contrats au fur et à mesure des échéances des assurances. 100 structures environ ont été traitées pour l'instant sans difficulté majeure. Cela se fera dans un second temps pour l'Outre-mer, à compter d'avril.

Réunion du samedi 03 février 2024, 9h00-13h00

Présents :

BOISFARD Cyrian – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – DRILLON Pierre (visio) -FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis (visio)- HEITZ Camille - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo - MARAN Vincent - MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie (visio)- RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard (visio) – SERVAL Emmanuel -

Excusés : Odile BOUVET- DUMAS Patrick – VRIJENS Jo

Assistaient également :

Alain DELMAS (visio)	Chargée de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Aurélie LESCURE	Secrétaire de séance
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

1 – SCA dématérialisation agrément annuel, obligation médiation conso client-pro. Alain Delmas :

*SCA dématérialisation agrément annuel :

Au dernier CDN, le référent des SCA avait demandé la possibilité de dématérialiser l'agrément des SCA. Il est compliqué de le faire en même temps pour la demande du 1er agrément et pour le renouvellement. Alain a sollicité Théo pour mettre en place un petit outil dans lequel a été intégré le formulaire (la demande de renseignements) ainsi qu'un espace pour le dépôt des documents demandés dans le dossier. Pour le paiement, la structure sera redirigée sur Helloasso. La personne en charge des SCA au siège, devra ensuite télécharger les dossiers sur un drive pour récupérer les documents. Pour le renouvellement, il lui sera indiqué les infos qui ont changées afin de les saisir et de les actualiser. Intervention sur cette étape qu'en cas de modifications.

Les SCA devront-elles toutes passer par cet outil ou laissera-t-on le choix ? Le président répond qu'il faut poser la question aux SCA et après connaissance des réponses, une décision sera prise. Sur proposition d'Alain Delmas, il est décidé de mettre en place au plus tôt le seul dispositif dématérialisé pour les nouveaux agréments (35 environ/an) et de laisser cet été lors du renouvellement (20 juillet), la possibilité d'utiliser le dispositif papier ou le dispositif dématérialisé en associant une communication dessus. Si ce dernier dispositif est majoritairement utilisé cette année, cela vaudra sondage et suppression du dispositif papier l'année suivante.

Vote : Mise en place dès que possible pour la demande du 1^{er} agrément et dès le début de l'été pour renouvellement de l'agrément.

Résolution 24/003 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

*Obligation de médiation consommation entre client-pro :

La France a mis en place un concept de médiation de la consommation pour régler les litiges entre pros et consommateurs en amont d'une procédure juridique (L611-1 à L611-4 du Code de la consommation). C'est un recours gracieux pour le consommateur mais payé par la structure pro (L612-1 à L612-5 du Code de la consommation). Est associée à cette contrainte une obligation d'affichage d'un médiateur dans les SCA (L616-1 à L616_3 et R616-1 à R616-2 du Code de la consommation) ? Les associations ne sont pas concernées à l'exception des associations fiscalisées ou de celles faisant des actions de commerce.

Problème rencontré dans une SCA en Martinique, fin 2023, suite à la visite d'un contrôleur (DGCCRF) qui a constaté un manquement de cet affichage. Obligation pour le professionnel d'afficher au sein de sa structure les noms et coordonnées d'un médiateur. Si ce n'est pas le cas, la SCA risque une amende de 1 500 euros.

L'ANMP a déjà intégré cette obligation et a communiqué à ce sujet : adhésion gratuite pour ses membres à la charge de l'ANMP.

Présentation d'Alain Delmas de 2 options pour proposer à nos membres (SCA), à partir d'une liste, un médiateur « habilité » par la FFESSM :

Option 1 : Agir sur le coût de la médiation

Signature convention FFESSM-Organisme (coût 0€)

SCA adhère volontairement (tarif négocié ... 54€/3ans)

Coût de médiation négocié (tarif préférentiel).

Option 2 : Agir sur le « ticket d'entrée »

Signature convention FFESSM-Organisme (coût 1800€/an pour la FFESSM)

SCA adhère volontairement (gratuité)

Coût de médiation négocié (tarif classique).

Alain ajoute qu'il a contacté Pierre Lafont et il n'est pas fermé pour la prise en charge en tout ou partie du coût de l'abonnement de 1 800 euros (option 2). Vu par le président et le trésorier, pas de souci d'ordre financier sur l'éventuelle prise en charge du national du coût de l'abonnement de 1 800 euros de l'option 2.

Par ailleurs, Alain informe qu'à sa demande Pierre Lafont a vérifié que les structures assurées en RC pro pourront, grâce à leur protection juridique pro, faire prendre en compte les honoraires de la médiation qu'ils seraient éventuellement amenés à payer, à concurrence de 450 € maxi par sinistre (sachant que pour la société consultée les honoraires vont de 150 à 350 * par sinistre).

Vote : Choix de l'option 2

Résolution 24/004 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Vote adopté, communiquer très rapidement à ce sujet auprès des SCA. Rédaction du courrier d'information par Alain et relancer Pierre Lafont pour la possible prise en charge de l'abonnement.

A étendre aux associations fiscalisées.

Le président remercie Alain pour son travail.

2 – Handisub : Avenant convention FFH, Avenant convention FFSA, délégation future pour le Parasport. Manu Serval, Président et DTN :

Le point sur les avenants des conventions (FFH et FFSA) sera également repris par Yann Strebler, le nouveau référent Handisub, lors de sa présentation dans le week-end.

Avenant convention FFH :

La FFH faisait jusqu'ici la gratuité de sa licence lors de la délivrance de la double licence (FFESSM-FFH) des cadres FFESSM au sein d'un club qui a la double affiliation : FFESSM et FFH. Depuis la Covid, la FFH rencontre des difficultés financières et le coût de l'assurance liée à cette licence leur pose un problème.

La FFH souhaite conserver l'activité plongée car cette activité de pleine nature représente pour elle la délivrance d'environ 400 licences. Elle nous demande donc de revoir la convention qui nous lie pour que la FFESSM prenne à sa charge une partie du coût de cette licence.

Un arrangement a été trouvé pour que chaque partie s'y retrouve. En contrepartie, la balance financière serait équilibrée par la participation financière présence et représentation de la FFH sur le stand fédéral lors de certains événements (Salon de la Plongée) et dans certains examens de cadres (membre de certains jurys) afin de lui apporter de la visibilité.

Avenant convention FFSA :

Rencontre du Président de la FFSA au dernier salon de la plongée.

L'avenant à la convention est arrivé hier soir. Il est en cours de relecture. Cet avenant ouvre la porte à l'Apnée et à la NAP. L'élargissement au-delà de 6mètres. Un point supplémentaire à voir concernant la suppression du certificat médical (dans l'espace proche 0-2 mètres en piscine) lors des baptêmes. Une fois ce point réglé, l'avenant à la convention sera signé. « Ça sera un grand changement voire un bouleversement si on y arrive ».

Le trésorier rappelle que la licence aidant-accompagnant marche fort pour le Handisub. Forte demande pour un diplôme aidant-accompagnant (version numérique). En reparler au prochain CDN.

Projet Erasmus+ :

Emmanuel travaille actuellement avec Claire Legain sur ce dossier.

Délégation future Parasport :

Intervention du DTN.

A l'heure actuelle personne n'a la délégation. Il n'est donc pas possible en l'état pour la FFESSM d'organiser des compétitions officielles dédiées, de définir des règlements techniques et de sécurité spécifiques, de délivrer des titres, de procéder à des sélections en équipe de France et par conséquent de participer à des championnats internationaux de nations. Il a été décidé avec la FFH et la FFSA que la FFESSM sera porteuse de la délégation.

A signaler que la demande de délégation concernera toutes nos activités subaquatiques et pas seulement l'apnée et la NAP.

Souhaitons-nous ou pas cette délégation ? sachant qu'il n'y aura pas (ou peu probable), en contrepartie, de soutien financier de l'Etat ? La recherche d'un partenaire financier privé sera ainsi à envisager.

Vote sur la demande concernant la délégation future « parasport »

Résolution 24/005 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

3 – CNOSF et accompagnement sur les Organismes de Formation. Patrick Lamerat :

Le CNOSF a sollicité toutes les fédérations sur un accompagnement concernant les organismes de formation (pour que la fédération devienne un organisme de formation). Dix fédérations devaient être sélectionnées sur dossier. Le président a répondu favorablement, présenté un dossier et la FFESSM a été sélectionnée avec 9 autres fédérations. L' élu choisi sur ce dossier est Patrick Lamerat accompagné du DTN adjoint, Jérôme Hladky. Sept séances d'accompagnement sur l'année. Réfléchir sur une offre, quelle formation à proposer ?

La difficulté est liée à l'environnement spécifique de nos activités. Est aussi évoquée la démarche Qualiopi. Faut-il internaliser ou externaliser et passer par un organisme déjà existant ? Travail de réflexion à ce sujet.

4 – Point AURA. Président :

*Comme prévu le Comité d'Éthique et de Déontologie a été saisi le 10 décembre 2023 suite aux décisions prises par le Codir AURA dans son PV du 20 novembre 2023 et suite aux nombreuses plaintes déposées par des licenciés présidents de clubs ou cadres de haut-niveau. Extraits des conclusions de ce Comité E et D du 9 janvier 2024 : « La charte d'éthique et de déontologie n'a pas été respectée dans ses trois principes, généraux, additionnels et évidemment d'éthique et de déontologie. Il est à signaler que le COMITE REGIONAL AURA a enfreint les valeurs morales qui sont un moyen d'éducation, d'épanouissement, d'intégration sociale et de promotion... Que le présent rapport soit porté au dossier du Comité AURA afin qu'il en soit tenu compte devant un Conseil Disciplinaire, du fait de la gravité de la situation. »

*Comme prévu le 3 janvier 2024, instruction débutée et saisine officielle du Conseil fédéral de discipline envers Mme Burtheret et Mr Martin sur 10 points pour « Abus de droit, harcèlement, non-respect des Statuts et de Règlements nationaux, non-respect des missions et attributions confiées aux Organes Déconcentrés ».

*L'AGO annuelle d'AURA (qui a été repoussée) est convoquée pour le 10 février 2024 à Evian. Le CDN mandate le Président de la FFESSM pour y assister personnellement, vu les échanges avec la Direction des sports sur ce sujet conflictuel régional (noter que la DRAJES Aura n'a pas été informé de cette AG) et vu la nécessaire application de l'article L131-11 du Code du sport qui prévoit que la Fédération contrôle l'exécution des missions régionales d'un Organe Déconcentré.

Le CDN rappelle qu'il avait déjà voté précédemment la possible application de l'article 4.4 des Statuts nationaux à cet Organe Déconcentré (selon les alinéas : retrait ou suspension des missions).

5 – Questions diverses :

- **Pilotage par le siège du développement externe des Commissions Nationales (débat sur demande de la NAP) :**

Peut-on se permettre financièrement de prendre un chargé de développement ? Question posée par la NAP. Le président répond que la fédération n'a pas les finances nécessaires actuellement pour recruter quelqu'un dont la mission serait de chercher des partenaires financiers pour les commissions. Le président rappelle la mise en place statutaire d'un Conseil national des commissions qui n'existait pas auparavant. Il est évoqué le souhait de copiloter ensemble, le siège et les commissions, sur la communication.

- **Fonctions du DTN adjoint (intervention du DTN) :**

Jérôme HLADKY est officiellement nommé adjoint du DTN par la direction des sports. Statut qui n'existait pas jusqu'à présent. Il remplace le DTN en cas d'absence ou de congés. Il peut représenter le DTN auprès de la Direction des Sports et de l'ANS. Il représente le DTN au sein des pôles ressources du Ministère des Sports, du SNOSAN et du CIAA. Concernant ses missions nationales, il est plus particulièrement en charge du suivi (mise en œuvre) des lettres de mission des cadres techniques d'état placés auprès de la fédération (rédigées par le DTN qui conserve l'autorité fonctionnelle) et des dossiers nationaux liés au développement dont les équipements, la transition écologique et le sport durable, la pratique des jeunes, le sport scolaire et universitaire, la prévention des risques et la sécurité (REX), la citoyenneté et le service civique. Il peut être mobilisé sur les sujets en lien avec la formation fédérale et les diplômes d'Etat. Le DTN précise qu'en sus de ces missions nationales (mise en pression progressive), Jérôme HLADKY reste conseiller technique en région Ile de France.

- **CIAA point sur les difficultés CIAA (intervention du DTN) :**

Dossier suivi par Patrick Savourey et Jérôme Hladky qui siègent au sein du CIAA, organisme de mutualisation des fédérations délégataires d'activités aquatiques et subaquatiques et de sauvetage et de secourisme. Le CIAA montre clairement ses limites vis-à-vis de l'intérêt général de majorité de ses membres et notamment de nous.

Dans le cadre du chantier de rénovation de l'école de natation française incluant l'aisance aquatique et le savoir nager sécuritaire, nous avons réussi à inclure parmi les 7 disciplines, l'apnée en sus de la NAP. Commande a été passée courant 2023 aux CN NAP et Apnée pour travailler une progression à 3 niveaux (bronze, argent, or) à destination des enfants. Suite à ces travaux, nous découvrons dans le document final soumis à validation que nous ne disposerons plus d'aucune prérogatives concernant la délivrance des niveaux bronze dans les 7 disciplines contrairement aux accords initiaux.

L'argument est que seuls les diplômés fédéraux et d'état disposant de prérogatives reconnues dans l'apprentissage de la natation peuvent agir dans le champ de l'aisance aquatique et du savoir nager sécuritaire.

En résumé, nous avons travaillé gracieusement pour la FFN et la FF Triathlon sans aucun retour. La Président de la FFESSM a exprimé notre désaccord auprès du Président du CIAA (qui est aussi Président de la FFN) et signalé la situation à la direction des sports (relative incohérence avec la notion de grande cause nationale sur les noyades). En l'attente d'une réponse acceptable, décision a été prise de se retirer des travaux et de refuser de valider la version finale de l'ENF rénovée.

En fonction de la suite donnée, l'intérêt de rester membre du CIAA sera à examiner. La mise en place d'un dispositif qui nous est propre (le sous l'eau c'est chez nous / environnement spécifique) en cohérence avec l'école française de plongée et incluant l'étoile de mer est préconisée par le DTN.

- Profil INJEP de la FFESSM par rapport % autres fédérations (intervention du Secrétaire Général).

INJEP : c'est l'institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

Présentation des indicateurs de notre fédération établi par l'INJEP à partir du recueil de nos données licences et clubs en 2022.

La FFESSM est dans la moyenne. Parmi les fédérations non olympiques, on est même au-dessus de la moyenne. Dans ce classement, la fédération est « la plus petite des grosses fédérations ». Présentation de la pyramide des âges d'où l'enjeu du rajeunissement. Et pour finir présentation de la carte départementale (licences annuelles pour 1000 habitants) de la carte de la France. Classement des régions où il y a les plus de licenciés : IDF, Sud, CIBPL, AURA et la Côte Atlantique.

Réunion du samedi 03 février 2024, 15h00-19h30

Présents :

BOISFARD Cyrilan – BOUVET Odile (visio)- CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – DRILLON Pierre (visio) - DUMAS Patrick (visio) - FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis (visio)- HEITZ Camille - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo - MARAN Vincent - MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie (visio)- RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard (visio) – SERVAL Emmanuel -

Excusés : VRIJENS Jo

Assistaient également :

Alain DELMAS – Absent et excusé	Chargée de mission
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN
Aurélien LESCURE	Secrétaire de séance

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté
- Mr Jean Yves REDUREAU représenté par E. BOURBIGOT	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS représenté par Ch. MARGOUET	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY (visio)	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO représenté par Patrick SAVOUREY	Ile de France
- Mr Joël LEBRET	Normandie
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France
- Mme AUPETIT Amandine	Nouvelle Calédonie – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absente et excusé</i>
- Mr Denis MARTIN	Auvergne Rhône Alpes – <i>Absent, non excusé et non représenté</i>
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY (visio)	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

Présidents Commissions Nationales :

- Mr Thiery BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement

- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Yann STREBLER	Handi
- Mr Tony MERLE	Juridique
- Dr Jean-Pierre PHAM VAN	Médicale-Prévention – <i>Absent et excusé</i>
- Mr David CARTRON	Nage avec Palmes
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Patrick RAGOT	Photo Vidéo
- Mr Jean Michel FERRANDEZ	Plongée Souterraine
- Mr Olivier TIBERGHIE	Plongée Sportive en Piscine
- Mr Grégory POIRIER	Technique
- Mr Christophe MARTINEL représenté par G. SECRET	Tir sur Cible Sub

1 – Point du Président :

Résumé des points importants du CDN restreint

Points de la séance : Bilan AG nationale / Partenariats financiers FFESSM 2024 (ViaSanté, AG2R, Ass Lafont) (en attente Milleade et BPMed pour le Champ monde NAP). Année de la mer 2025. Plateforme Axa assistance.

Le Président transmet le cordial souvenir de Pierre Perraud à qui il a rendu visite récemment.

* Bilan AG national : rappel des quorums des AGO et AGE à Bordeaux en décembre dernier. Le vote électronique est un outil démocratique. Jamais un quorum n’a été aussi haut, ce qui a permis de valider une AGE du premier coup. Ont voté 60% des 2500 clubs pour les rapports, pour le R.I et pour les Statuts. Résultats POUR à plus de 98%. Noter 400 personnes en présentiel pendant l’AG. Remerciements renouvelés auprès du CODEP Gironde.

Suite aux votes approuvant la modification des statuts de la fédération, le président rappelle encore que les régions vont devoir modifier leurs statuts en prévision de 2028.

* Recherche partenaires financiers :

- Via santé : partenariat financier de 10 000 euros résigné au Salon de la Plongée.

- AG2R : partenariat financier de 4 900 euros concernant l’Handi.

- Ass Lafont : le président a pu obtenir un mécénat de la part de Pierre Lafont pour le REX à hauteur de 11 800 euros (pour compenser la hausse de la RC). Ceci en plus du partenariat de sponsoring sur les thèmes de notre RSO, valeur 56 000 euros.

- Championnat du monde de NAP : la BP Méditerranée comme partenaire. Ils nous proposaient 5 000 euros mais ce montant à notre sens n’est pas suffisant. Le président leur a donc proposé de subventionner la soirée de gala.

- Le président évoque aussi les trois montants obtenus de l’ANS suite à nos réponses aux appels à projet sur la transition numérique des fédérations : le REX, le hockey subaquatique et l’e-learning.

* 2025 Année de la mer : le Président Macron a décidé que 2025 serait l’année de la mer : de septembre 2024 jusqu’à septembre 2025. En particulier Nice accueillera la Conférence des Nations Unies pour l’Océan en juin 2025, aboutissement d’un projet lancé en 2015 lors de la COP de Paris. Nous avons contacté la Direction des sports pour être intégré dans ce dossier. Deux projets où la FFESSM sera présente : le Championnat du Monde de NAP en septembre 2024 et le projet « One Health underwater » où l’on travaillera avec le DAN.

* Plateforme AXA assistance : le président, le président adjoint et Pierre Lafont sont allés à la rencontre de cette plateforme sur Paris pour améliorer certains aspects comme la cartographie des caissons douteux dans le monde, l'intervention systématique d'un médecin d'AXA assistance de la plateforme lors d'un accident, la proposition de faire systématiquement un suivi par AXA assistance lors d'un accident de plongée.

* Demande de la CMAS d'organisation par la FFESSM de son AG mondiale sur Bordeaux en 2026. Etude de faisabilité avec le président du Coreg.

2 – Point Secrétaire Général :

Bilan Hello asso / Prise en charge présidents commissions régionales en AGN.

*Rapide point sur le bilan du 1er sept 2023 au 1er février 2024 des licences et de brevets. Écart entre les licences et les brevets car la majorité des brevets se délivrent sur la période de décembre à avril.

*Présentation du Partenariat FFESSM/Hello asso (diffusion de l'ordre du jour du Copil 2024, présentation des chiffres globaux, focus outils 2023, Évolution de la plateforme Hello Asso, Évolutions produits prévues).

*Réflexion sur la prise en charge des présidents des commissions régionales par les régions pour leur participation aux AGN. Pas de décision prise, c'est juste une réflexion. Réponse assez unanime des régions sur cette prise en charge « action nationale prise en charge nationale, action régionale prise en charge régionale ». Il est soumis l'idée d'harmoniser les fonctionnements de toutes les commissions nationales vis-à-vis de leurs commissions régionales. Le président analyse que l'harmonisation est problématique car chaque commission a son propre fonctionnement. La trésorière adjointe et le trésorier rappellent que les commissions ont depuis peu 1 000 euros supplémentaires à leur budget dans le but de pouvoir se réunir.

Autre sujet abordé : comment rendre encore plus attractives nos AG nationales ?

Organiser un colloque avec tables rondes sur un point ou des points d'actualité. Le Comité Directeur a la volonté d'élargir.

Le secrétaire général rappelle que l'AGN 2024 aura lieu à Antibes et qu'il n'y a toujours pas de projet précis pour l'organisation en 2025. Comme les régions sont en présentiel et en visio, il réitère son appel. Possibilité évoquée par Ghislaine Secret (présidente du CODEP 74) de l'organiser à Annecy. A suivre.

3 – Points du Trésorier Général et de la Trésorière Générale Adjointe :

Point financier / Vente locaux (voir point financier de vendredi en CDN restreint)

4 - Formation Honorabilité pour cadres des commissions par Valérie Félix et Bernard Schittly:

Bernard Schittly présente les 2 modules, formation courte et formation longue, sur le site de la FFESSM. Il est demandé à toutes les commissions de l'intégrer à la formation de tous les cadres de commission d'activités. Demande de la Direction des sports.

Informations à toutes les commissions : modifications à prévoir dans les manuels de formations, tous niveaux confondus, pour les cadres, les enseignants, les entraîneurs et les juges :

- une info sur l'honorabilité, citoyenneté, prévention des violences et violences sexuelles, éthique, lutte contre la discrimination,
- deux modules de formation sont téléchargeables sur le site dans l'onglet Honorabilité, une version courte et une version longue,
- une info sur le dopage

Point d'information dopage par le DTN : l'AFLD a commencé à mettre en place ses outils et la fédération s'est engagée sur ce dossier (les sportifs et l'ensemble des stafs à former). La CMAS a pris des sanctions en matière de dopage contre 2 sportifs (viagra et anxiolytique). Pourquoi nos athlètes y échapperaient-ils ? donc vigilance.

5 – Parts territoriales et ANS. Bernard Schittly et DTN :

Bilan global pour 2023 positif, tous les comptes rendus financiers (CRF) sont rendus. Nous avons dégagé de l'analyse de cette campagne des axes d'amélioration pour 2024. Une formation nationale a eu lieu le 16 janvier 2024 à 18 H 30 vers toutes les CTAS et les membres du CNAS par le DTN, Aurélie et le président adjoint. La formation a surtout porté sur les CRF et la présentation du projet de note de cadrage 2024. Le support de formation est à disposition. Il est rappelé qu'en 2024, la part réservée aux clubs devra être impérativement d'au moins de 50% dans chaque région faute de quoi, la part OD sera réduite à la somme attribuée aux clubs et le reste sera ventilé aux clubs des autres régions. D'où une forte nécessité d'inciter et d'aider les clubs à faire leurs demandes.

La note de cadrage a été simplifiée :

- liste des structures d'accès au HN,
- enveloppe par action : minimum 500 €,
- ajout d'une note A+ pour identifier les projets à abonder (si reliquat),
- ajout d'un objectif opérationnel à la demande de l'ANS : animation vacances olympiques et paralympiques (liste des actions éligibles et indicateurs associés à décliner),
- ajout d'actions relatives au DD et à la transition écologique.

Le fichier Excel de retour des CTAS vers le CNAS a été simplifié et la traçabilité améliorée (interventions du CNAS rendues visibles).

Nous sommes toujours dans l'attente de la nouvelle note de cadrage ANS et de la somme attribuée à notre fédération. Dès réception, et validation de notre note de cadrage déclinée en conséquence par l'ANS, nous pourrons ouvrir la campagne 2024 (fin février au plus tard). Le calendrier des opérations 2024 est présenté.

Remarque : Nous avons été auditionnés par l'IGESR (Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche) dans le cadre d'un audit relatif au dispositif de gestion de cet argent public par les fédérations. Retour de cette audition courant avril/mai 2024.

Il est rappelé par le DTN que pour le Handi, le club demandant une subvention sur cet Item doit être enregistré et référencé sur le Handi Guide. Peut-on être tolérant envers les clubs qui ne sont pas sur ce Handi Guide. Réponse du DTN : non, obligation imposée par l'ANS. Bernard Schittly précise que l'inscription sur le Handi Guide prend 5 minutes. Pour les communications concernant l'Handi, Yann Strebler rajoutera les présidents de région en plus des référents des commissions dans la liste des destinataires. Le DTN en profite pour présenter le dispositif club inclusif.

Le DTN informe qu'une relance a été faite auprès des CTAS pour connaître et récupérer leur composition. La liste actualisée sera envoyée à l'ANS pour ouvrir les droits sur la plateforme OSIRIS. Les critères de pré-affectation des crédits restent inchangés cette année. N'oubliez pas que le HN (15% maxi) sera dans l'enveloppe pré-affectée.

6 – Direction des Sports et bilan contrat délégation. Président :

Voir Contrat de Délégation page 2 du CDN restreint, bilan de la rencontre du 23 janvier en présentiel.

Ajout de précisions concernant les CTS placés auprès de la FFESSM :

Le courrier présidents COREG à la ministre non évoqué par la direction des sports.

Effectif cible maintenu à 6 (DTN inclus). Rappel : effectif actuel de 7. La direction des sports est sensible à nos arguments concernant l'implication des CTS en région dans la formation professionnelle au sein des CREPS habilités et au niveau des DRAJES dont un contexte de compétences rares dans le champ des activités subaquatiques. Une étude plus précise du service de gestion opérationnelle des CTS est en cours.

Si l'effectif cible s'avère maintenu à l'issue de cette étude, engagement de la DS de ne pas imposer de mobilité ou départ.

7 – Bilan Salon de la Plongée. Pierre Drillon :

***Quelques grands chiffres :**

- Un nouveau calendrier d'ouverture : du jeudi au dimanche,
- 470 exposants,
- 190 stands,
- 65 000 entrées (+8%),
- Des moments forts : conférences, soirée des 25 ans, 1 200 baptêmes, etc.

***Profil des visiteurs :**

- 39% des visiteurs ont moins de 40 ans,
- 12% des visiteurs sont venus de l'étranger, tout continent confondu,
- 33% des visiteurs ont un niveau 1 ou aucun niveau de plongée : S'interroger sur comment capter ces nouveaux plongeurs.

***Zoom sur le journal de la plongée de l'Équipe :**

- Une première : création par L'Équipe et Hélène de Tayrac d'un Journal de la plongée à l'occasion du salon,
- Un contenu « riche », une iconographie superbe,
- Imprimé à 45 000 exemplaires,
- Distribué avec L'Équipe sur Paris IDF le dimanche 7 janvier,
- 5 000 exemplaires distribués sur le salon.
- La publicité de la FFESSM : En bonne place, deuxième de couverture, avec une approche graphique de dessin différenciante des autres annonceurs du magazine (photos), un graphisme salué par de nombreux lecteurs.

***Le stand de la FFESSM :**

- Un concept de stand similaire aux autres années mais « modernisé » (ballon, ...),
 - 4 espaces thématiques : sport compétition / loisirs découverte / culture / bien-être et sport santé.
- Mais aussi : espace jeunes, espace licenciés, espace VIP, espace photocall.

***L'espace Subaqua / Boutique :**

- Un espace situé en face du stand de la FFESSM,
- Une boutique qui fait recette : 13 900 €,
- Des ventes et abonnements de Subaqua.

***Animations du stand :**

- Des moments de convivialité : échanges, apéros, etc, merci aux régions participantes.
- Des conférences (Signe-moi la mer / Résilience et bien-être par la plongée / Iles créoles de l'océan Indien), des signatures, un concours photo
- Des rencontres : DAN, ANMP, UNSS, ministère des Sports, etc.
- Des remises de médailles : à nos champions, à nos bénévoles,
- Une chasse au trésor : plus de 50 participants.

***Synthèse :**

Des moments forts et une belle édition en termes de communication. Globalement, le stand plaît : un stand ouvert et accueillant. Un grand merci à tous ceux qui ont animé et fait vivre le stand pendant le salon équipe fédérale, commissions, salariés, etc.

Passage au 19-20 France3 : de belles retombées car cette interview a été vue par beaucoup.

Remarque sur l'espace des commissions : un espace à partager avec plusieurs commissions, et celui des Culturelles semble trop à l'étroit.

Le 26^{ème} salon de la plongée (2025) aura lieu du jeudi 9 au dimanche 12 janvier 2025.

8 – Référents ambassadeurs RSO des commissions. Mission Durable DS : Gestion de l'eau. Défisicalisation par Yvon Ropert :

Référents ambassadeurs RSO des commissions :

*8 ambassadeurs au sein des commissions apnée, hockey subaquatique, NAP, orientation, PSP, TSC.

*3 réunions organisées :

- 13 décembre 2023 : présentation de la RSO aux ambassadeurs, présentation des 15 engagements.

- 23 janvier 2024 : présentation de la feuille de route et de ses engagements (nourriture, mobilités durables, gestion responsable des déchets, préservation des sites naturels et de la biodiversité, préservation des ressources en eaux et en énergie, lutte contre la discrimination).

- 6 février 2024 : présentation des tableaux de saisie pour le ministère des sports. Deux tableaux à remplir en ligne après nos compétitions : évaluation des objectifs de la charte des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs » et Coach Climat événements (l'outil pour s'engager vers un sport bas carbone).

Mission Durable DS : Gestion de l'eau :

Communication à faire d'ici le mois de juin.

*Plan d'action pour une gestion de l'eau :

- Inclure l'ensemble de nos acteurs autour d'une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible. Organiser la sobriété des usages de l'eau auprès de nos clubs et SCA.

Défiscalisation :

Déclaration saison 2022-2023 :

Explication de la procédure de défiscalisation avec le tableau d'abandon de frais au titre de don à l'association et du Cerfa N° 11580.04. Le bénévole garde le tableau de don signé (à conserver pendant 5 ans) et renvoie le CERFA à l'administration fiscale. Pour 2024, le tableau doit être signé au 31/12/2023. Toutes les informations se trouvent sur le site « carrefour des bénévoles FFESSM ». Le président de la commission juridique indique qu'il est souvent sollicité à ce sujet. Il est aussi rappelé que le bénévole doit être imposable pour défiscaliser.

9 – Réunion Bases fédérales et évolution de la Charte. Jo Lecorguillé :

Nouvelle Charte des Bases fédérales.

A chaque salon de la plongée, les bases fédérales se réunissent. Cette année, la réunion a eu lieu le 13 janvier 2024 avec les référents la Gravière du Fort, la Graule, Turlaville, Trébeurden, Hendaye et Niolon. Cette année la base de Beaumont sur Oise était la seule non représentée.

***Les actions 2023 :**

- la Gravière du Fort : 45 000 plongées réalisées, après 13 ans d'exploitation bénévole un salarié a été recruté.

- la Graule : des difficultés de fidélisation des plongeurs,

- Cap Trébeurden : 40 000 plongées, inauguration d'une carrière pour les formations pro, accueil d'une session MF2,

- Hendaye : arrivée d'une nouvelle directrice Géraldine Marie, formations hyperbares avec Trébeurden, formations jeunes lycéens, nécessité d'un club support,
- Niolon : 52 000 plongées, 3 sessions MF2, nouveau bateau, fermeture le 6 octobre pour refonte des hébergements sur 2 années.
- Tourlaville : problème d'emploi, projet de réorganisation à trouver avec des locaux au port, l'arriéré des dettes est purgé.

***Projet de révision de la Charte des bases fédérales**

- Quelques rappels historiques : bases nationales et bases régionales,
- Une seule version s'impose actuellement,

Remarque : c'est dommage de ne pas avoir intégré certaines notions comme l'Handi, le tri des déchets ... dans cette charte car les bases doivent être une vitrine de la fédération. Petit bémol sur le développement de l'Handi dans les bases car il y a des bases qui s'y prêtent mais d'autres pas (ex : Gravière oui, Niolon non).

Vote : Validation de la nouvelle charte + ajout dans la mesure du possible, les bases s'engagent à respecter les 10 engagements de la FFESSM

Résolution 24/006 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

10 – COPIL Fête de la mer et littoraux 6/12. Seb Allegre :

La réunion du Copil de la Fête de la Mer et des Littoraux s'est tenue le 6 décembre dernier. La fédération était représentée par Sébastien Allegre sur demande du président. Cette 6ème édition est étalée sur un mois et aura lieu du 7 juin au 7 juillet 2024. Le parrain et la marraine sollicités sont Valérie Masson-Delmotte et Thomas Pesquet. Cette manifestation est placée sous le haut-patronage du Président de la République.

***Les points clés :**

- Durée de manifestation plus longue : 1 mois vs 4 jours,
- Englobe la journée mondiale des océans, le 8 juin 2024,
- Souhait de s'étendre sur les milieux dulcicoles.

***Axes stratégiques :**

- La protection de la mer et des littoraux
- La participation à la préparation de « Océan 2025 » / UNOC
- Le patrimoine maritime / Le sentier du littoral
- Les métiers de la mer
- La culture
- Le sport (initiations tous publics dont Handi)
- La gastronomie
- La sûreté et la surveillance en mer
- Le sauvetage en mer

***Opportunité FFESSM :**

- Manifestation qui prend de l'épaisseur avec des partenaires clés pour notre fédération
- Dates beaucoup plus confortables pour nous
- Mise en valeur de nos activités à une période stratégique importante pour nos clubs & OD
- Enjeux politiques (AMF, ANEL, ANETT...)
- Implication FFESSM : Cluster maritime français ?
- Tremplin pour UNOC 25 / Fête de la mer 24/25

Il est demandé aux présidents de région de relayer l'information.

11 - Commission Sportifs Haut-niveau et Bureau juges-arbitres et entraineurs par le Président :

Commission sportifs Haut-Niveau (SHN) :

Nos statuts art 21b et RI art V 3.3 cadrent bien.

En plus le Guide SHN du CNOSF été 2023 répond bien aux questions.

- **Collège électoral** : tous les SHN sur liste ministériel à l'automne 2024 (NAP, Apnée, Hockey)
Utilisation vote balotilo pour choisir ensuite 4 candidatures (2H et 2F) NAP, 4 candidatures Apnée (2H et 2F), 4 candidatures Hockey (2H et 2F). Chaque activité choisissant pour sa propre activité.

- **Candidatures à la Commission SHN** va jusqu'à 8 dernières années de SHN (donc pool plus important que collège électoral), les candidatures se font par appel à candidature au sein des 3 activités HN.
Prévoir un délai pour réception des candidatures dans le petit règlement un mode d'emploi.

- **Commission SHN** est donc formée de 12 membres au final au plus (6 H et 6F), il peut y en avoir moins si insuffisance de candidats d'un sexe donné.

- **Représentants au CDN** : La Commission SHN vote par balotilo pour élire 2 titulaires (1H et 1F) au CDN et 2 suppléants (1H et 1F) si besoin.

Bureau des Juges-arbitres et des Entraîneurs :

Nos Statuts art 21a et RI art VII 2.1 cadrent bien.

- **Collège électoral** : 2 collèges distincts.

Collège Juges-Arbitres 2e degré actifs (liste à réaliser, prévoir dans le petit règlement un mode d'emploi)

Collège Entraîneurs nationaux fédéraux (liste connue par le DTN puisque on les nomme)

Utilisation vote balotilo pour choisir 6 membres dans chaque collège (3H et 3F dans chaque collège).

Les candidatures se font par appel à candidature au sein de chaque collège respectif.

- **Bureau Juges Arbitre et Entraîneurs** est donc formé de 12 membres au final au plus. Il peut y en avoir moins si insuffisance de candidats d'un sexe donné.

- **Tirage au sort du sexe** par le siège national en amont, pour choix du sexe dans un collège donné. Il faut au final 1H dans un collège et 1F dans l'autre collège. Changement à l'olympiade suivante.

- **Représentants au CDN** : le bureau pour sa partie Juges-Arbitres vote par balotilo : 1 représentant sexe fixé et son suppléant si besoin et pour sa partie Entraîneurs : 1 représentant sexe opposé et son suppléant si besoin.

12- Commission Technique Nationale : Grégory Poirier :

1/ Information sur l'entrée en formation de 3 INS :

Cyrille Bertaux, Rodolphe Voisin, Véronique Richin.

2/ Nomination au Titre d'Instructeur National de 1 INS en fin de cursus :

Vote : Céline Hecquet (IDF) devient l'IN N° 225

Résolution 24/007 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

3/ Modularisation du MF2 => projets BEPPA et Formateur Moniteur :

*Évolution du nombre de MF2 entre 2010 et 2023

Chute du nombre de MF2 sur 13 ans, phénomène accéléré en période COVID, 35 MF2 en 2023 !, moyenne d'âge : 50 ans !

*Cursus MF2 très chronophage en temps :

- Stage initial : stage national en région pour favoriser la participation du plus grand nombre avec plusieurs formes possibles.
- Stage en situation : reste facultatif mais représente pour grand nombre de candidats plusieurs semaines d'investissements.
- Stage final + Examen : 15 jours en base fédérale.

Au total, c'est en moyenne entre 6 et 8 semaines au minimum pour une préparation sérieuse sans compter les week-ends et soirées.

* Quelques chiffres sur le bénévolat en France :

« Le monde associatif, c'est 14,4 millions de licenciés (à fin 2021), selon les chiffres cités par BPCE. Mais ce nombre d'adhérents est en net recul : - 22 % par rapport à 2019, soit 4 millions de licenciés en moins ». Philippe Le Cœur, Le Monde, 01/2023.

=> Principale raison qui conduit à l'abandon du bénévolat : le manque de temps.

Le MF2 est une formation trop longue et trop contraignante.

* Notre pratique évolue... :

Nous sommes un des seuls pays à travers le monde à plonger à l'air dans la zone des 40-60m. Pour conserver cette pratique, il faut adapter nos cursus pour les rendre plus cohérents avec les évolutions techniques et matérielles mais aussi avec les nouvelles connaissances théoriques (en particulier sur la décompression). Si nous ne changeons rien, nous ne sommes pas à l'abri de subir un jour une modification du CDS avec limitation de la plongée à l'air à 50m voire 40m. Notre problématique est donc de rajeunir, féminiser et moderniser notre pratique.

* Solutions mises en place :

- **LE BEPPA (Brevet d'Enseignement de la Plongée Profonde à l'Air) première modernisation de nos cursus.** C'est suite à cette analyse structurelle que nous avons fait le choix nécessaire de créer ce nouveau diplôme. Le BEPPA répond aux problématiques suivantes :

- Cette formation est plus courte donc moins chronophage.
- Cette formation répond à la demande du cadre souhaitant encadrer en zone profonde (40-60m).
- Cette formation voit ses contenus théoriques et techniques réactualisés.
- Réactualisation des techniques et pratiques de nos MF1
- Enfin le BEPPA est la clé d'entrée à la modularisation du MF2

- LE BEPPA, une demande ancienne et récurrente :

Besoins en formations PE60, N3 et N4, en enseignement et en DP Trimix.

Pourquoi associer dans le même brevet (MF2) ?

- la compétence « Enseignement zone 40-60m » et
- la compétence « Formateur de cadres ».

Cette notion existe dans la filière d'état depuis 2016 :

- Certificat complémentaire au DEJEPS E3 fait de deux CC.
- Volonté de maintenir des prérogatives parallèles FFESSM / Brevets d'état.

- BEPPA, objectif du projet :

*Nouvelles prérogatives E4 pour les MF1 BEPPA :

- Enseignement à l'air zone 40-60 m
- Accès enseignement trimix au-delà de 70 m
- Accès à la direction de plongées trimix 120 m.

*Moderniser la pratique profonde à l'air :

- Utilisation de matériel adapté
- Sécuriser la désaturation (gaz sur-oxygénés)
- Actualisation des connaissances et des pratiques (moyens de désaturation, planification...)

*Rendre plus cohérent notre système de formations :

Formations à des profondeurs (espace sub-lointain) qui correspondent aux prérogatives réelles des plongeurs.

*Évolution du projet ; modularisation du MF2 :

- BEPPA Brevet d'Enseignement de la Plongée Profonde à l'Air = partie pratique + entretien connaissances ciblées.
- FFM Formateur Fédéral de Moniteurs = pédagogie + examen complet de connaissances.
- BEPPA+FFM= MF2

Nous ne simplifions pas les diplômes, nous les réactualisons et les découpons pour les rendre plus accessibles.

*Agenda de déploiement BEPPA :

- Année 2024 :

- La CTN doit réaliser un travail d'actualisation du MFT / MF2 et de réaménagement du stage final MF2 pour assurer la cohérence entre le cursus BEPPA et le cursus MF2. (Validation de la mise à jour du MFT / MF2 prévue en CTN de sept 2024).

- Année 2025 :

- Rajout de la possibilité d'obtention du BEPPA lors d'une réussite partielle aux épreuves d'un examen MF2.
- Stage + examen spécifique BEPPA.

*Le « FFM », partie théorique et pédagogique du MF2 :

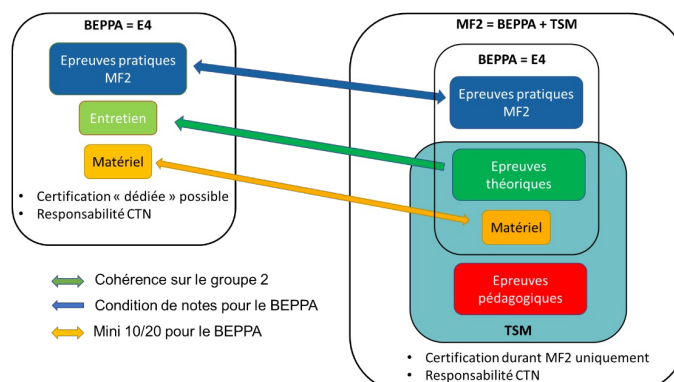
- Cette volonté de rendre le MF2 modularisable nous amène donc à créer un second diplôme répondant à la compétence « Formation de cadres ». Nous l'avons simplement appelé Formateur Fédéral de cadres (FFM).

- Alors que le BEPPA peut être organisé lors d'une session « dédiée », le FFM est exclusivement organisé lors d'une session d'examen MF2.

- Lors de son inscription à une session d'examen MF2, le candidat devra indiquer l'un des choix suivants :

- Candidature à l'ensemble des épreuves (groupes 1, 2 et 3) pour l'obtention du MF2
- Candidature aux épreuves des groupes 1 et 3 pour l'obtention du FFM

*Architecture générale



***Prérogatives du FFM :**

- Le FFM est un formateur de cadre au même titre qu'un MF2 et à donc les prérogatives similaires :
- Participer au stage initial et stage final du Moniteur Fédéral 1er degré.
- Participer au stage Tuteur de stage Initiateur.
- Participer aux examens de Guide de Palanquée-Niveau 4, Initiateur.
- Participer aux examens MF1 (en double avec un MF2).
- Tutorer en situation les stagiaires MF1 et valider sur leurs livrets pédagogiques.

***Agenda de déploiement FFM :**

Délivrance des premiers FFM au cours des premiers examen MF2 de 2024.

***Conclusion :**

- Nous avons besoin de nous réinventer. Commençons déjà par regarder ce qui se fait ailleurs, ce qui fonctionne et ce qui est pertinent. Essayons de rattraper notre retard :
 - Formations de cadres plus courtes et plus accessibles. Création de modules.
 - Utilisation du e-learning en complément aux interventions des formateurs.
 - Formations dont les besoins et compétences répondent aux prérogatives du brevet
 - Réflexion à mener pour conserver la plongée profonde à l'air : prérequis Nitrox confirmé obligatoire pour formations 40-60m, réactualisation des connaissances sur la décompression, matériel adapté à la plongée profonde...
- => décision déjà prise de rendre comme prérequis obligatoire le Nitrox confirmé pour se présenter au BEPPA et MF2.

Intervention du Président : Avec cette modularisation du MF2, le BEPPA répond à une forte volonté politique de notre PSF de l'olympiade. C'est une vraie innovation après deux ans de travaux. Ce « MF1 Plus » était une demande forte avec une grosse attente de nos moniteurs, c'est un vrai plus de modernisation dans nos cursus. L'intégration du BEPPA (comme E4) dans le Code du Sport va nécessiter une modification dans chaque annexe III 15a et 15b du CdS pour le rendre fonctionnel.

Vote : La CTN soumet au Comité Directeur National la modularisation du MF2 et les projets BEPPA et FFM pour validation.

Résolution 24/008 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

13/ Gestion des remontées anormales à l'ordinateur :

Groupe de travail constitué de 7 personnes concernant la défaillance des ordinateurs de plongée qui ne savent pas vraiment gérer les remontées rapides et les yoyos en cas de remontées anormales et de ruptures de palier.

Constat : les procédures suivies sur les sites de plongées en cas de remontées anormales et/ou de rupture de palier diffèrent beaucoup. Elles vont de ne rien faire jusqu'à une évacuation systématique vers le caisson. Autant ne rien faire peut-être imprudent, autant réaliser une évacuation systématique est probablement abusif, avec le risque d'encombrer les Centres d'Oxygénothérapie Hyperbare (COH) et d'avoir des interventions des pouvoirs publics (Jeunesse et Sport, Agence Régionale de Santé ...) avec parfois des fermetures administratives des structures concernées.

On ne peut pas se contenter de l'application des consignes données par les ordinateurs de plongée, car aucun algorithme aujourd'hui n'inclus vraiment de procédure en cas de remontée anormale.

Travaux de la Marine Nationale sur les cas non conformes, procédures additionnelles

Le groupe de travail s'est penché sur les procédures mises en place par la Marine Nationale et est favorable pour que la fédération les adopte aussi. La commission technique nationale a donné un avis favorable et la commission nationale médicale a validé le projet.

Plusieurs réflexions se posent, quelles sont les raisons qui ont fait que la Marine Nationale a choisi d'adopter cette procédure, ne peut-on pas mélanger les différentes procédures ... Des situations à mieux cadrer avec la plongée loisir. Au fil du débat, le Président rappelle que nous ne sommes pas dans l'urgence, ce n'est pas un constat d'accidentologie qui nous fait avancer. Nous sommes dans une réflexion.

Le Président souhaite rencontrer le Professeur Constantino BALESTRA de DAN Europe, le Commandant Yves Pierre PILFERT du CEPHISMER de la Marine Nationale mais aussi le Professeur Jean Eric BLATTEAU référent national plongée de la Marine Nationale pour en discuter avec eux et demander leur expertise.

Il est demandé d'être vigilant sur les questions de responsabilité, de bien adapter les recommandations à nos réalités du terrain (ne pas s'imposer des restrictions qui n'existent pas ailleurs) et que la procédure qui sera choisie doit être adoptée au niveau national.

NB : Un nouveau groupe de travail va être mis en place sur le nombre de remontées.

14/ Possibilité de création d'un cursus plongeur CCR Diluant air no déco 30m :

Vote : Création d'un groupe de travail sur le cursus plongeur CCR Diluant air no déco 30m

Résolution 24/009 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Réunion du dimanche 4 février 2024, 9h00-12h00

Présents :

BOISFARD Cyrian – BOUVET Odile - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric — DRILLON Pierre- DUMAS Patrick- FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis (visio) – HEITZ Camille - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick- LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent - MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent - ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel –

Excusé : VRIJENS Jo

Assistaient également :

Alain DELMAS - *Absent et excusé*

Chargée de mission

Bruno GRANDJEAN

Médecin fédéral

Sophie MAES

Directrice

Richard THOMAS

DTN

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Sébastien ALLEGRE

Nouvelle Aquitaine

- Mme Myriam ZIANE

Bourgogne Franche Comté

- Mr Jean Yves REDUREAU représenté par E. BOURBIGOT

Bretagne Pays de la Loire

- Mr Pascal MARC

Centre

- Mr Jo VRIJENS représenté par Ch. MARGOUET

Corse

- Mr Bernard SCHITTLY (visio)

Est

- Mr Antoine CAPELLE

Guadeloupe – *Absent et excusé*

- Mr Francis MERLO représenté par P. SAVOUREY

Ile de France

- Mr Joël LEBRET

Normandie

- Mr Marie Christine ORTOLE

Martinique – *Absente et excusée*

- Mr Bruno ENGELS

Hauts de France

- Mme AUPETIT Amandine

Nouvelle Calédonie – *Absente et excusée*

- Mr Jean Marc CHAREL

La Réunion – *Absente et excusé*

- Mr Denis MARTIN

Auvergne Rhône Alpes – *Absent,*

- Mme Victoire TETOKA
- Mr Jean Claude JONAC
- Mme Nicole BOULAY (visio)

non représenté et non excusé
 Polynésie Française – *Absente et excusée*
 Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
 Occitanie - Pyrénées Méditerranée

Présidents Commissions Nationales :

- Mr Thiery BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Yann STREBLER	Handi
- Mr Tony MERLE	Juridique
- Dr Jean-Pierre PHAM VAN	Médicale- Prévention – <i>Absent et excusé</i>
- Mr David CARTRON	Nage avec Palmes
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Patrick RAGOT	Photo Vidéo
- Mr Jean Michel FERRANDEZ	Plongée Souterraine
- Mr Olivier TIBERGHEN	Plongée Sportive en Piscine
- Mr Grégory POIRIER	Technique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Christophe MARTINEL représenté par G. SECRET	Tir sur Cible Sub

1 – Label écosub. Yvon Ropert :

Quelques remarques sur la liste qui n'est pas à jour sur le site. Elle le sera dans les jours à venir. Le jury du label s'est réuni dans le week-end pour statuer sur les 4 dossiers reçus. De belles actions pour certains et des actions plus classiques pour d'autres. Les 4 demandes ont été acceptées. Voici les 4 structures nouvellement labélisées :

- AquaBormes, qui obtient le label Écosub N°134
- CFPASM, qui obtient le label Écosub N°135
- Cap Plongée 81, qui obtient le label Écosub N°136
- St Mandrier, qui obtient le label Écosub N°137

2 – Commissions et activités :

Rappel de la date du Conseil des Commissions Nationales les 14 et 15 septembre 2024.

3- Suite des rapports des Commissions Nationales :

Archéologie :

Rapport. Pas de question

Apnée :

***Modification du MFA – partie IE1-IE2 V8**

Il est demandé de rajouter l'honorabilité.

Vote sur les modifications du MFA- partie IE1-IE2 V8

Résolution 24/010 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

***Nomination INA – Annick Costa BFC**

Vote nomination d'Annick COSTA (BFC) comme INA

Résolution 24/011 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Biologie et Environnement :

*Le CDN accepte-t-il de financer et de mettre au budget la réédition du Subaqua HS n°1 « A la découverte de la vie sous-marine » ?

Le président félicite Jacques Dumas d'avoir cherché des subventions pour apporter une aide au financement des projets de la commission.

Vote : 7^{ème} édition du HS N°1 « A la découverte de la vie sous-marine »

Résolution 24/012 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Hockey Subaquatique :

***Nomination d'un "data protection officer" :**

Doit-on désigner un correspondant auprès de la CNIL concernant les traitements des données à caractère personnel (DCP) qui sont réalisés au travers des traitements (suivi des licences, organisation des compétitions, emails éventuels ...) nécessaires au fonctionnement des compétitions de hockey subaquatique ?

Non, car il y a déjà un salarié au siège qui s'en occupe. Ces données dépendent du national.

***Formalisation et déclaration des traitements de DCP pour les commissions :** Question plus générale va être posée par notre salarié Bertrand au service compétent du CNOSF sur le mode opératoire.

***Demande de réalisation d'une lettre officielle à la CMAS :**

Le Championnat du Monde de Hockey Subaquatique est organisé tous les 4 ans. Demande de Dominique Ruaux pour qu'il soit organisé tous les 2 ans. Un courrier officiel sera envoyé à la CMAS pour soutenir la demande de Dominique.

Juridique :

Lecture du rapport. Pas de question.

Débat sur la procédure de réintégration (dans une autre région) suite à la démission d'un instructeur régional. Du moment qu'il démissionne, l'instructeur redevient MF2.

Débat ensuite sur la responsabilité d'un E1 mineur (qui encadre) en cas d'accident. Pas de responsabilité pénale mais responsabilité civile (assurances).

Médicale et Prévention :

Prise de parole du président FFESSM pour expliquer qu'il n'y a pas de rapport et excuser l'absence de Jean-Pierre Pham Van, le nouveau président de la Commission Nationale Médicale et de prévention. Le président adjoint en profite pour souligner la présence de la commission médicale sur le stand fédéral au Salon de la Plongée cette année (absence de cette commission au Salon depuis 7 ans), que le groupe de travail fonctionne très bien sur beaucoup de dossiers en cours. Remerciements à Jean-Pierre pour ce bel investissement.

Pas de question.

Nage avec Palmes :

***Pilotage par le siège des projets des commissions ?**

Le président de la nage avec palmes souhaiterait que le siège pilote la communication des commissions et la recherche des partenaires financiers.

Intervention du président pour dire que cela a fait l'objet d'une discussion hier en CDN restreint. On y a pensé au chargé du développement en début de mandature mais faute de moyens financiers, et c'est toujours le cas aujourd'hui, ce n'est pas possible de recruter quelqu'un sur ce poste. Concernant la communication, le président rappelle à ce niveau que nous avons recours à une attachée de presse cette année avec pour la NAP deux des quatre actions phares qui seront mises en avant. Rappel aussi qu'un CTN dédié au haut-niveau est chez nous depuis 2 ans.

D'autres commissions ont trouvé des solutions de financement complémentaire, exemple le hockey et la biologie.

***Conseil des Athlètes au sein des commissions de haut-niveau en vue des élections CDN ?**

La réponse a été apportée de façon pragmatique et détaillée plus haut (voir pages 18 et 19) sur la Commission des SHN et sur le Bureau Juges-Arbitres et Entraîneurs.

***Outil d'engagement électronique et de gestion des compétitions nationales :**

L'objectif 1er est que le national puisse aider les commissions à la gestion des compétitions, d'où la volonté de mettre en place un outil de gestion des compétitions. Chaque commission à ses spécificités. Il faut donc essayer d'y répondre par l'élaboration d'un tronc commun valable pour toutes les commissions. Ça sera le même cahier des charges pour toutes les commissions. Reste à définir les choix et trouver un prestataire unique. C'est Emmanuel CHANAL qui pilote ce projet depuis 2 ans.

La NAP est déjà dotée d'un outil gestion des compétitions : l'Intra Nap. Malheureusement, cet outil reste instable et n'a plus la capacité d'évoluer. La natation a son outil l'ExtraNAT et la NAP veut s'en inspirer. David Cartron souhaite savoir si la NAP est autorisée à avancer en collaboration avec la natation pour réaliser un cahier des charges. La NAP peut-elle contacter avec la FFN ? Il est décidé que le DTN et David Cartron se penchent sur cet outil.

Le président rappelle qu'il est ainsi mené depuis 2 ans un travail de mutualisation avec les autres commissions. Doit-on sortir la NAP des autres commissions pour l'élaboration de cet outil fédéral ? Il est rappelé que la NAP n'a pas été écartée de ce logiciel fédéral de gestion des compétitions. La seule différence avec les autres commissions est que la NAP est déjà très informatisée pour la gestion de ses compétitions.

***Fit'Palmes**

Demande d'un possible rattachement de la Fit'Palmes au Sport Santé.

David Cartron rappelle que la Fit'Palmes est une discipline de la NAP mais c'est une activité dont le nom de domaine a été créé par 2 personnes. Il précise aussi que rattacher la Fit'Palmes sur une autre activité ne pose pas de problème à condition de travailler tous ensemble. Le DTN propose de voir si le nom de domaine est toujours protégé et que la solution pourrait être de changer le nom.

David Cartron remercie pour toutes les réponses apportées.

Tir sur Cible :

La commission nationale souhaite nommer Ghislaine Secret au titre d'Instructeur National. C'est le président qui propose au vote cette nomination.

Vote : Nomination de Ghislaine Secret au titre d'IN

Résolution 24/013 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Suivi de la lecture du rapport et énumération des dates des championnats, différentes compétitions et des projets. Précision du DTN, suite à des remarques sur la prise en charge financière des championnats de club : pas de financement par le national sur ce type de compétition.

Orientation Subaquatique :

Organisation d'une manche de Coupe d'Europe 2025 organisée par la commission régionale Grand Est et le l'antenne régionale Grand Est.

Vote pour Organisation d'une manche de Coupe d'Europe 2025 organisée par la commission régionale Est et la région Grand Est.

Résolution 24/014 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Le président salue le rapport de l'orientation notamment pour les planchettes à destination des enfants. Le secrétaire général salue aussi la commission pour la mise en place des pass.

Nage en Eau Vive :

Participation de CN NEV au JO 2024. Nous avons 7 moniteurs qui ont été sélectionnés par le COJO pour assurer la sécurité avec les pompiers lors des compétitions de Canoé-Kayak sur le Bassin de Vaires/Torcy à Marnes la Vallée (77). Reste à charge : se déplacer, se loger, se nourrir. Pouvons-nous les aider ? Ils recherchent des sponsors. Pourriez-vous débloquer une subvention financière pour les aider dans cette belle aventure ? En sachant que nos moniteurs de NEV ne pourront afficher le sigle FFESSM.

Voir si par l'ANS parts territoriales, il y a une solution au niveau de la ligne « animation JO et para Olympique », , avec un club support (ce pourrait être le club de Patrick Duprat).

Si cette solution n'est pas possible, le Président national va chercher une autre solution.

Pêche sous-marine :

Rapport.

Pas de question

Photo Vidéo :

Rapport.

***Validation des modalités de sélections de EDF PV et de l'équipe de France PV 2024 transmise par le DTN.**

Cette année on intégrera le championnat 2024.

Le président de la photo vidéo alerte sur la problématique de la réception tardive des dates de championnats organisés par la CMAS pour la disponibilité des sélectionnés !.

Vote : Validation des modalités de sélections de EDF PV et de l'équipe de France PV 2024 transmise par le DTN.

Résolution 24/015 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Plongée Souterraine :

Rapport

Question : Possibilité d'utiliser la salle de réunion pour une réunion CNPS-INPS le 26/05/24 ?

La réponse est oui.

PSP :

Rapport

*Pour le **pass animateur PSP**, pas besoin de validation car cela répond à une demande du CDN. Le président félicite la commission. NB : sur la 1ere diapo mettre le bon titre. La commission informe que la 1^{ère} formation aura lieu le 25 février dans les Hauts-de-France avec 17 personnes inscrites.

***Organisation les 1 et 2 novembre 2024 à Deauville du 3ème Championnat des régions qui sera décliné en open afin de permettre aux nations étrangères de participer.**

Le président du COREG Normandie fait part des difficultés financières de la région sur ce championnat car annonce trop tardive pour obtention de subvention. Le président national annonce que le siège prend note de ces difficultés et que c'est une animation nationale.

Handisub :

Rapport

***Validation des cursus de formation EH 1 et tronc commun des activités subaquatiques.**

Vote Nouveau EH1 – Tronc commun Handisub

Résolution 24/016 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Le président national remercie le nouveau référent Handi, Yann Strebler, pour le travail réalisé. Yann s'adresse aux présidents de région pour avoir un référent Handi régional à jour et il s'engage à mettre les présidents de région destinataires des mails.

Le Secrétaire Général de la FFESSM

Jean Louis FERRETTI



Le Président de la FFESSM

Frédéric DI MEGLIO

